

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Le Président



Moroni, le 05 DEC 2023

DECRET N° 23-126/PR

Portant nomination du Directeur de Cabinet du Président de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°06-061/PR du 27 mai 2006, abrogeant et remplaçant le décret N°05-081/PR du 13 août 2003 portant Réorganisation Générale et Mission des Services de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°09-017/PR du 07 mars 2009 fixant le cadre organique de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N° 11-139/PR du 12 juillet 2011 et N° 16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores, modifié par le décret N°23-078/PR du 11 août 2023.

DECREE

ARTICLE 1^{er} : Cumulativement à ses fonctions de Délégué auprès de la Présidence de l'Union des Comores chargé de la Défense, **Monsieur YOUSSEOUFA MOHAMED ALI** est nommé Directeur de Cabinet du Président de l'Union des Comores, en remplacement de Monsieur OUMARA MGOMRI.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

